

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2023

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES
MENACES - (N° 1301)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF200

présenté par

Mme Jacquier-Laforge, rapporteure pour avis au nom de la commission des lois

ARTICLE 11 TER

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« satisfait à »,

le mot :

« suivi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.